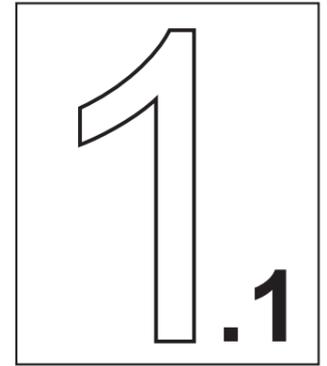


Ph. Verdier Urbaniste
M. Ferranet Architecte



rapp de présentation

25 JANVIER 2013

PROCÉDURE	DATE
ARRÊT DU PROJET	6 AVRIL 2012
APPROUVE LE	25 JANVIER 2013

REBRÉCH IEN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Avertissement

La révision du POS approuvé le 18 novembre 1994 et plusieurs fois modifié ensuite a été prescrite par délibération du conseil municipal le 28 janvier 2004 en vue de sa transformation en PLU.

Un premier projet a été arrêté le 18 février 2008, sur la base du diagnostic établi par le cabinet Ragey, géomètre-urbaniste, et sur la base des choix stratégiques de la municipalité.

L'équipe municipale élue en mars 2008 a souhaité, par délibération du 28 mai 2009, poursuivre la procédure de révision du PLU sur la base d'objectifs de développement moins ambitieux, et plus conformes aux moyens de la commune.

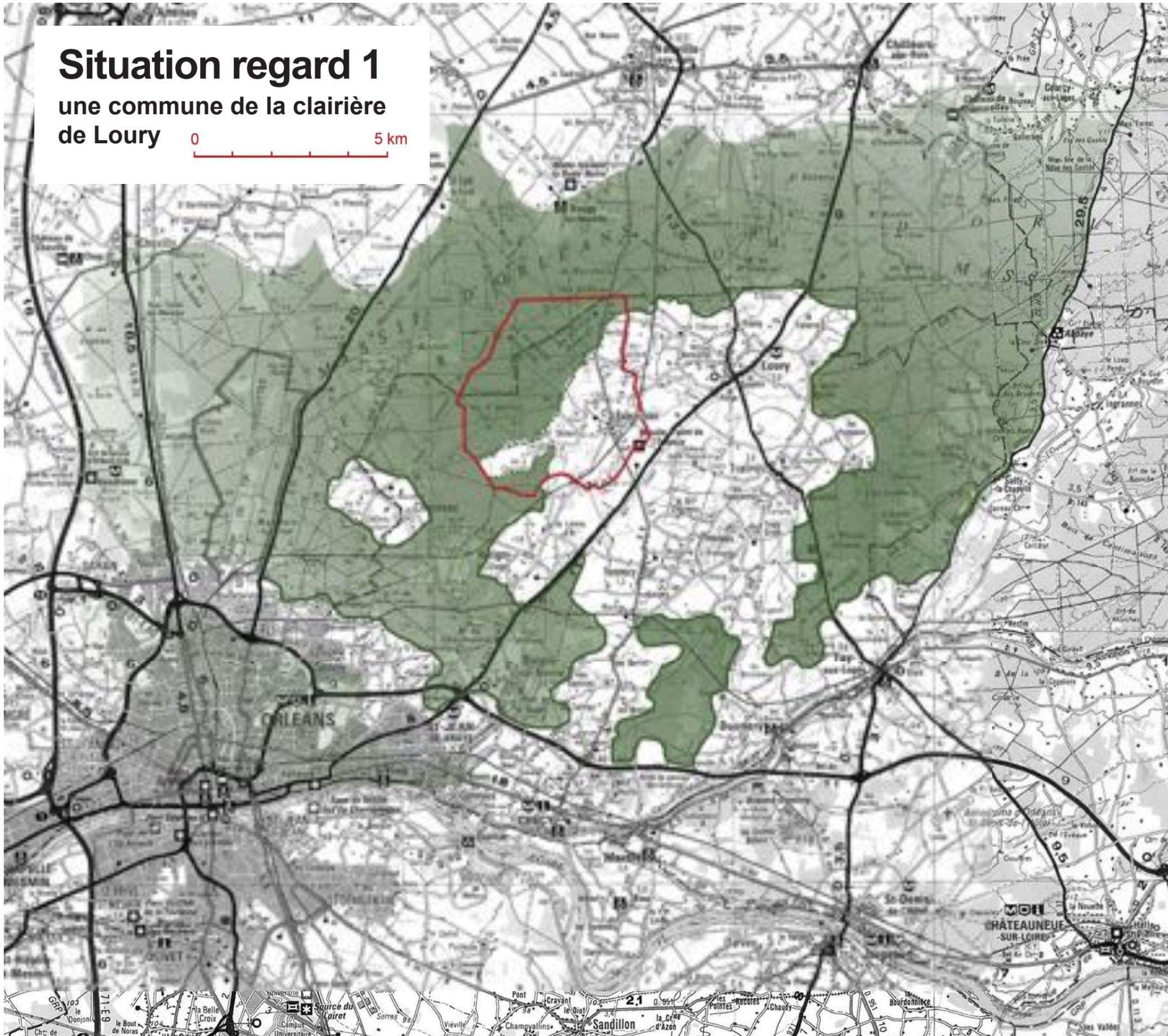
Cette nouvelle stratégie est exposée et justifiée dans le présent rapport. Il n'en reste pas moins que les renseignements objectifs constituant la base du diagnostic socio-économique sont issus des analyses du dossier établi en 2007-2008, et n'avaient pas de raison d'être modifiés, mises à part quelques actualisations. L'origine des photos, graphiques et textes issus de cette contribution initiale est repérée : les textes sont en italique, et les photographies et graphiques sont identifiés par la mention « Cabinet Ragey ».

Sommaire

■ Situation géographique et administrative	2	Résumé	39
Les voies romaines	6	■ La stratégie urbaine	40
La carte de Cassini	7	Le POS de 1994 et le bilan de la consommation d'espace	40
Plan de la commune en 1834	8	2006 : un projet de ZAC... trop ambitieux ?	42
Topographie et bassins versants	10	2009 : un schéma d'aménagement de l'Orme au Roi	45
Photo aérienne et carte d'occupation du sol	12	Le PADD et le projet de ZAC 2010/2011 : justification des choix	46
Géologie et risques naturels	14	Dynamiser le Centre Bourg : le site des anciens ateliers municipaux	48
Milieux naturels : fragilités et protections	16	Une greffe sur le Centre Bourg en face du château	49
La ZNIEFF et les secteurs Natura 2000	17	Le pôle des équipements scolaires et sportifs	50
■ Les paysages	21	Un « axe vert » pour Jumeau et l'Orme au Roi	51
La forêt d'Orléans et les plaines	21	Un nouveau quartier route de Neuville	52
■ L'évolution de l'urbanisation	23	La desserte « assainissement » des zones à urbaniser	57
Le Bourg ancien et les fermes sur les crêtes	23	La zone agricole et sa préservation	58
La cadre bâti traditionnel	24	Les écarts bâtis : maintien sans développement nouveau de l'urbanisation ..	59
Typologie des lotissements	27	Occupation du sol et potentiel urbanisable en zone agricole	60
Le Centre du Bourg	28	La préservation de la forêt et des jardins	61
Le fonctionnement urbain : synthèse	30	L'incidence du PLU sur les secteurs Natura 2000	62
■ Les données socio-économiques	32	Les ensembles bâtis à caractère patrimonial et leur préservation	64
La démographie	32	Les dimensions supra communales	65
Le logement	34	■ Les zones du PLU et leurs caractéristiques	66
Les ménages	35	L'évolution du zonage POS/PLU et les surfaces	68
La population active	37	Conclusion : la limitation stricte des zones urbanisables implique	
		une politique foncière active et des critères d'évaluation.....	69

Situation regard 1

une commune de la clairière
de Loury



Plus de la moitié du territoire communal de REBRÉCHIEEN est occupé par la forêt.

La commune avec Venneçy, Traînou, Loury et Marigny-les-Usages est d'abord une commune de la clairière, dont les terres ont été conquises il y a bien longtemps sur la forêt. Celle-ci constitue encore une coupure (réelle et symbolique) forte avec l'agglomération d'Orléans, et « solidarise » entre elles les communes de la clairière.

Situation regard 2 une commune proche du pôle de l'Est orléanais

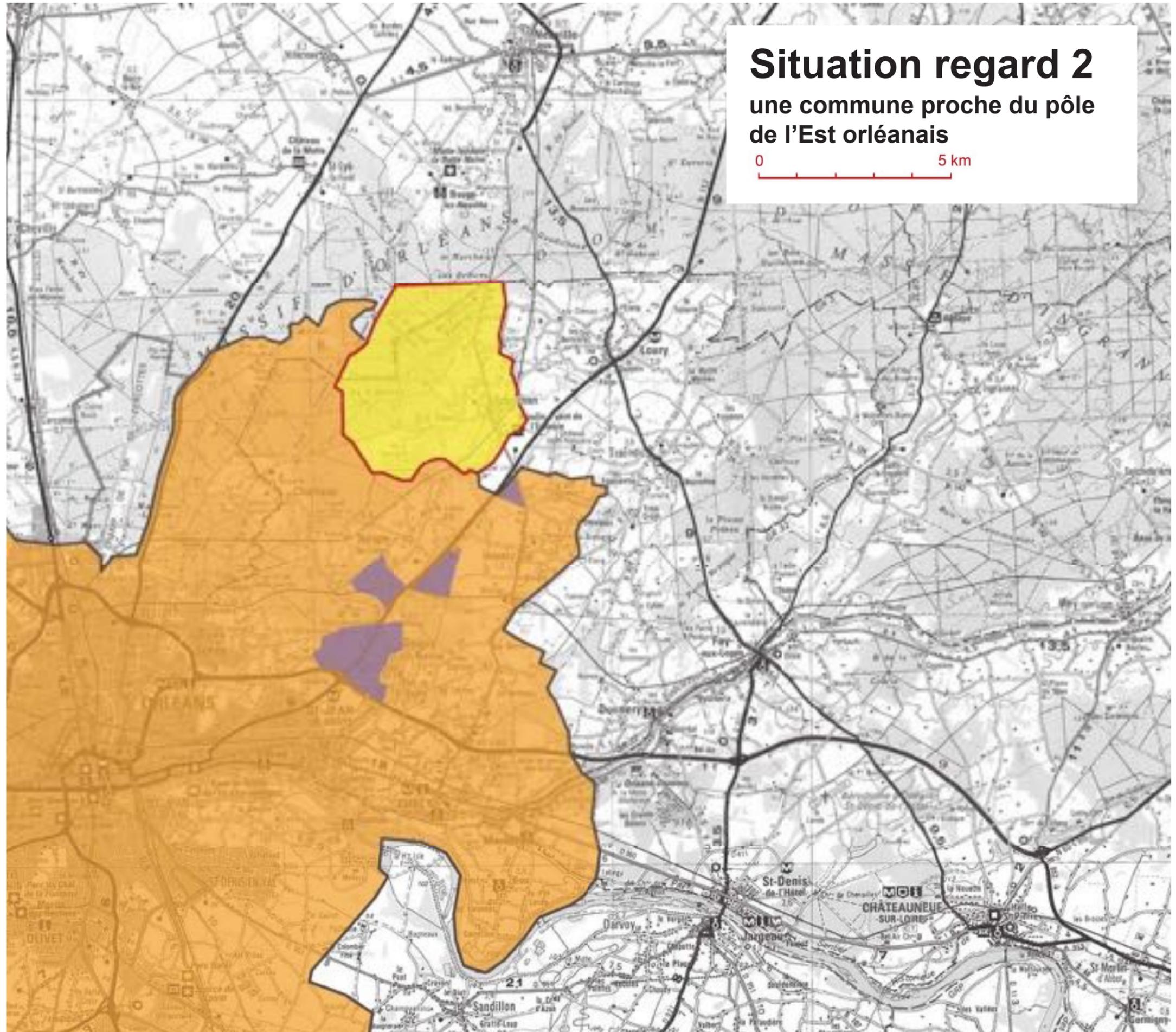
0 5 km

Au-delà de l'héritage historique et géographique, il y a la réalité socio-économique des 20 dernières années, et le développement du pôle de l'Est orléanais qui s'est constitué autour de Saint-Jean-de-Braye avec le parc technologique Orléans-Charbonnière.

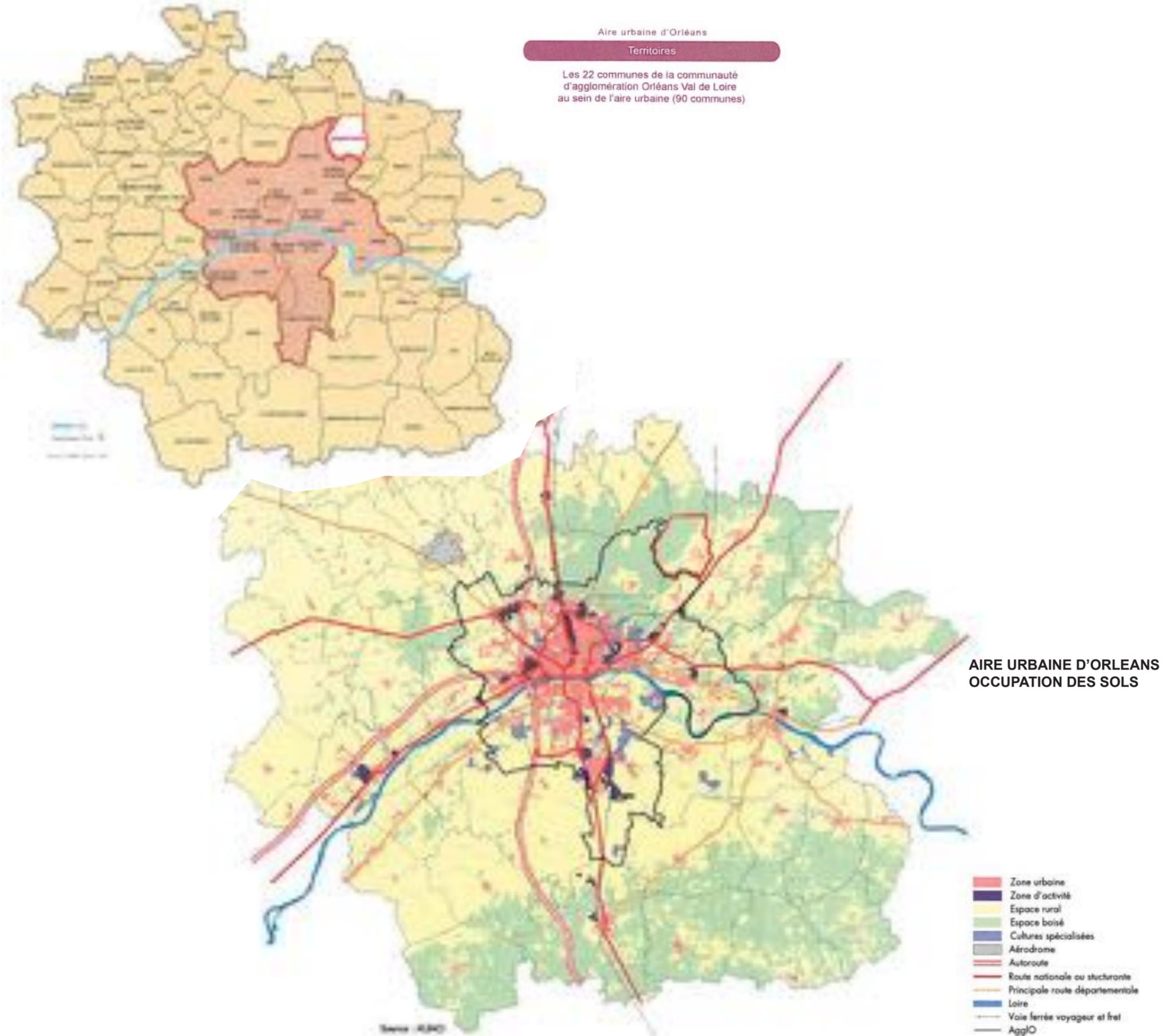
Les communes de la clairière qui sont les plus proches du parc d'activités (Marigny-les-Usages, Vennecy, Rebréchien) mais aussi Traînou et Loury, sont à quelques minutes en voiture des entreprises de l'Est orléanais, et l'**attractivité résidentielle** du secteur peut jouer à plein...



Limites
du SCOT
et de l'agglomération
d'Orléans



L'aire urbaine, l'agglomération d'Orléans et le SCOT



L'aire urbaine traduit la réalité des attractions en matière d'emploi ⁽¹⁾. Il s'agit d'une description de la réalité des échanges de main d'œuvre, et pas d'une structure de coopération intercommunale, ou d'un document d'urbanisme.

La planification de l'occupation des sols de la région orléanaise en deçà et au-delà des limites actuelles de l'agglomération orléanaise (22 communes) a été pensée à travers plusieurs documents successifs : le Schéma Directeur de l'Agglomération Orléanaise (SDAO) validé en 1994 et le Schéma Directeur de la Région Urbaine d'Orléans (SDRUO) acté en 1999.

Depuis 2000, la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbains) a rendu ces documents caducs.

L'agglomération Orléanaise a adopté son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) le 18 décembre 2008. Son périmètre correspond au périmètre des 22 communes de l'agglomération (carte ci-contre).

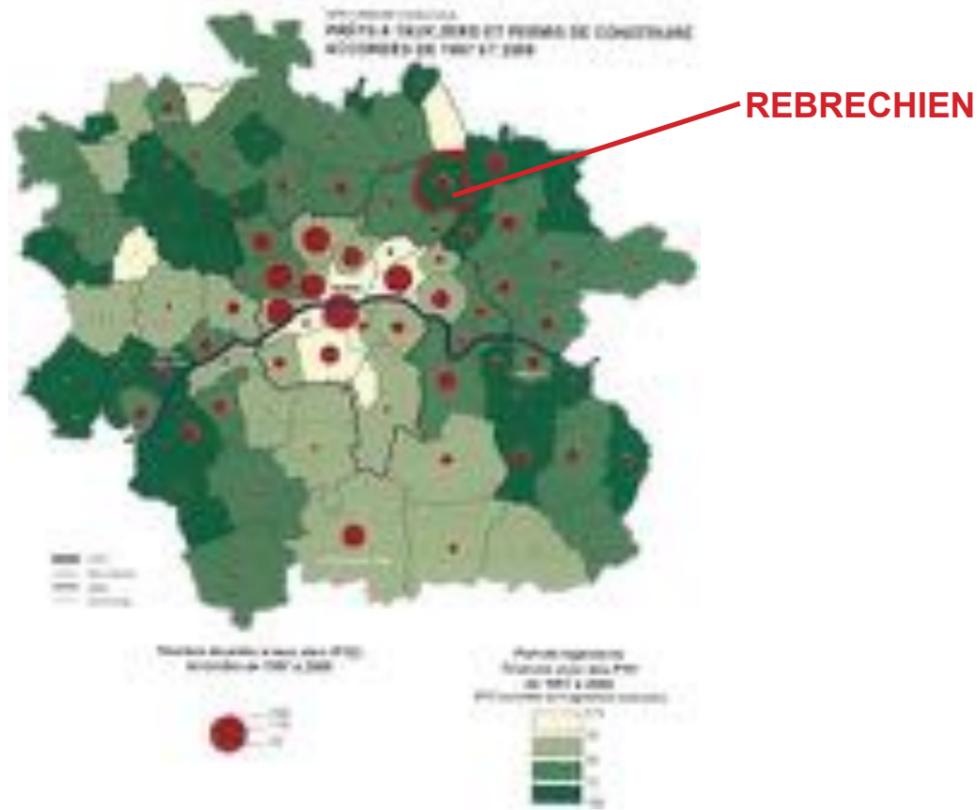
Le SDRUO n'a plus qu'une valeur indicative en l'absence d'un « grand » SCOT ou de SCOT périphériques à celui de l'agglomération chef-lieu.

(1) Aire urbaine, définition de l'INSEE

« Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois, et des communes dont au moins 40% des actifs ayant un emploi travaillent dans cette unité urbaine ou dans les communes attirées par elle. »

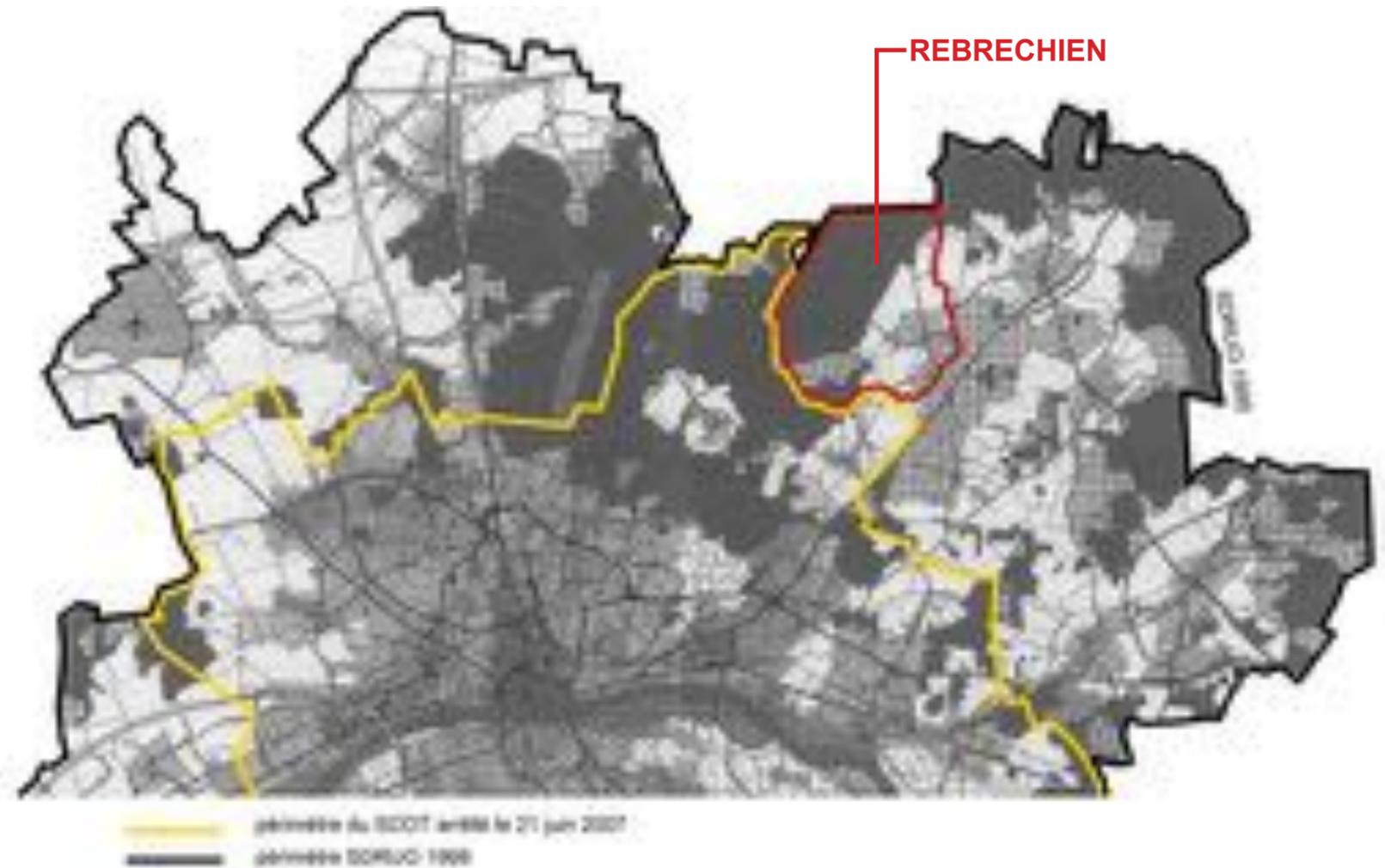
Cette base statistique d'attraction permet de nombreuses observations à l'intérieur du périmètre qu'elle définit sur l'habitat, la construction, le foncier... voir notamment : Portrait de l'aire urbaine d'Orléans, Agence d'urbanisme de l'agglomération Orléanaise (2002).

L'ancien « SDRUO » (schéma directeur de la region urbaine d'Orléans) et le SCOT



Document AUAO (2002)

Le portrait de l'aire urbaine d'Orléans établi en 2002 par l'agence d'urbanisme analyse les relations entre l'agglomération et sa périphérie, qui accueille de nombreux ménages à la recherche de terrains à bâtir.



La Communauté de Communes de la Forêt

La commune est membre de la Communauté de Communes de la Forêt, créée par arrêté préfectoral du 31 décembre 1999. Les autres communes de l'intercommunalité sont : Aschères-le-Marché, Loury, Montigny, Neuville-aux-Bois, Saint-Lyé-la-Forêt, Trainou, Vennecy et Villereau, soit plus de 15 000 habitants au total.

Les compétences obligatoires de l'intercommunalité sont :

- l'aménagement de l'espace communautaire,
- le développement économique.

Les compétences optionnelles prises :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- l'acquisition d'immeubles utiles à l'exercice des compétences communautaires,
- la construction et l'entretien des équipements culturels, sportifs et de loisirs déclarés d'intérêt communautaire,
- les études et la mise en place de transports intercommunaux, la voirie.



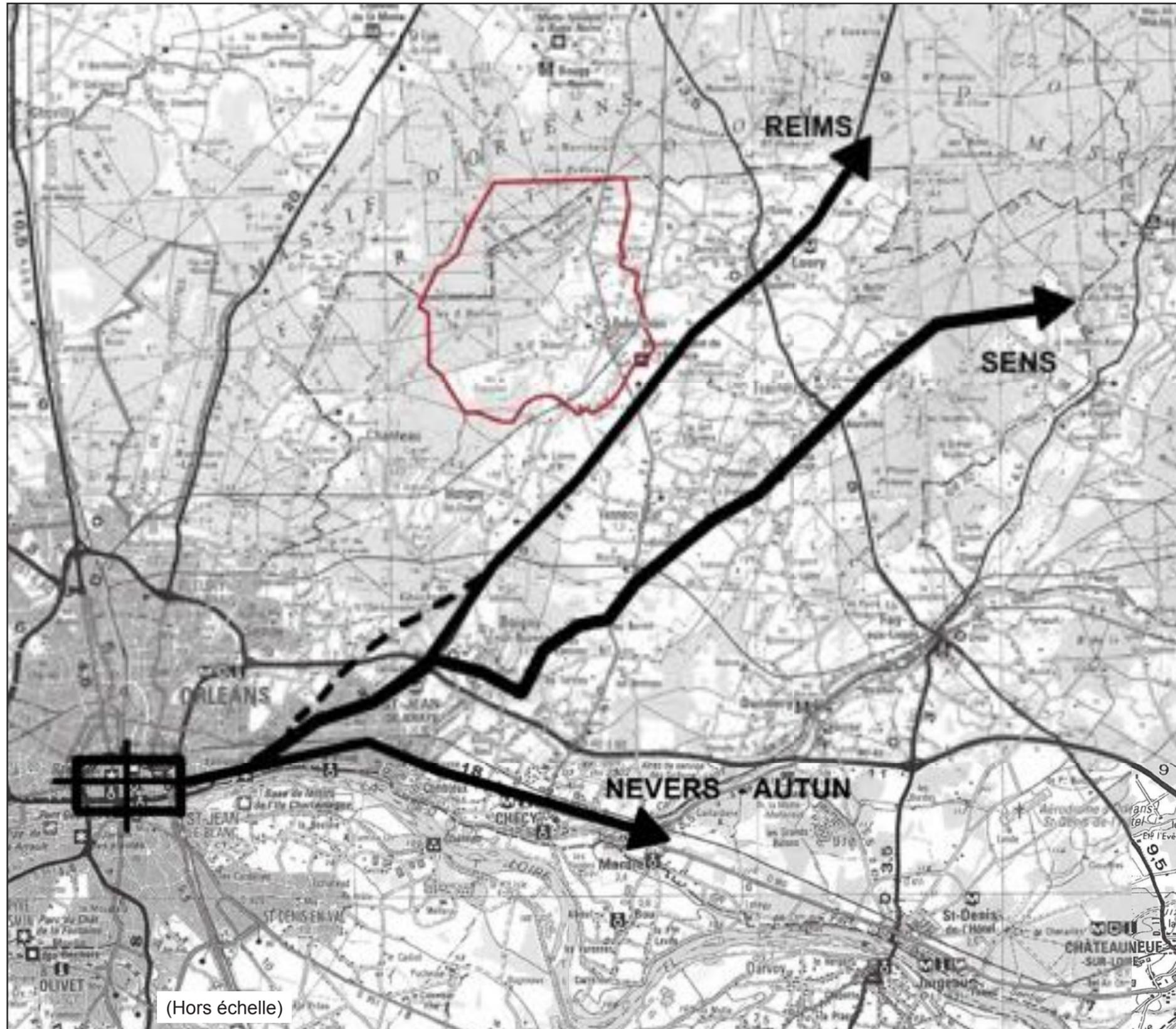
La compatibilité SCOT/PLU

L'article L 122.2 du code de l'urbanisme dispose que « dans les communes situées à moins de 15 kilomètres d'une agglomération (au sens que l'INSEE entend dans ce mot) de plus de 50 000 habitants, et qui ne sont pas couvertes par un SCOT, le PLU ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle ».

En ce qui concerne REBRÉCHIEN, toutes les zones dont le PLU envisage l'urbanisation à court ou moyen terme ne figuraient pas déjà comme telles au POS de 1994. Il y a donc lieu de solliciter une demande de dérogation à la « règle de constructibilité limitée » définie par l'article L 122.2 du C.U.

Rebréchien et la clairière de Loury

les voies Romaines depuis Orléans vers Sens et Reims



La voie d'Orléans à Sens, voie de premier ordre de la Gaule Romaine passait par Boigny, les Bordes et l'Est de Traînou vers Ingrannes et Chambon.

Les voies d'Orléans à Reims et d'Orléans à Nevers empruntaient grosso modo le tracé des RN 152 (le long du ruisseau des Esses en contrebas de Rebréchien) et RN 460.

« Rebréchien »
« Area Bacchi »

Historique

L'origine étymologique de « Rebréchien » vient du nom « Area Bacchi ». On y produisait, en effet, un vin blanc réputé qu'appréciait particulièrement Henri IV lorsqu'il séjournait au château des Grandes-Brosses. On retrouve des traces du château de la Cour-de-Bacchus et le château des Grandes-Brosses sur l'emplacement d'un château féodal. A ces vestiges de château, s'ajoute le château le logis de « Brady » datant du XVII^e siècle.

L'église de la commune Notre-Dame date du XII^e siècle (clocher) et du XIII^e siècle : banc d'œuvre fin XV^e siècle, statues.

En 1825, de nombreux vestiges archéologiques ont été mis à jour dont une tête sculptée en pierre et une médaille de Trajan.

(Hors échelle)

Carte de Cassini (XVIII^e siècle)



(Hors échelle)

Rebréchien sur la carte de Cassini (1757)

Cette reproduction de la carte de Cassini – cartographe du XVIII^e siècle qui a couvert l'ensemble du territoire français – est datée de 1757. Si sa précision n'est pas exemplaire, la richesse des détails donne des informations sur la manière dont l'espace est alors aménagé.

La forêt apparaît comme l'élément le plus marquant. A cette époque elle est propriété du Roi, des communautés religieuses et des apanagistes (partie de domaine royal cédée aux cadets de la famille royale), dont le dernier fut le Duc d'Orléans. Déjà, elle était dégradée par les abus d'exploitation.

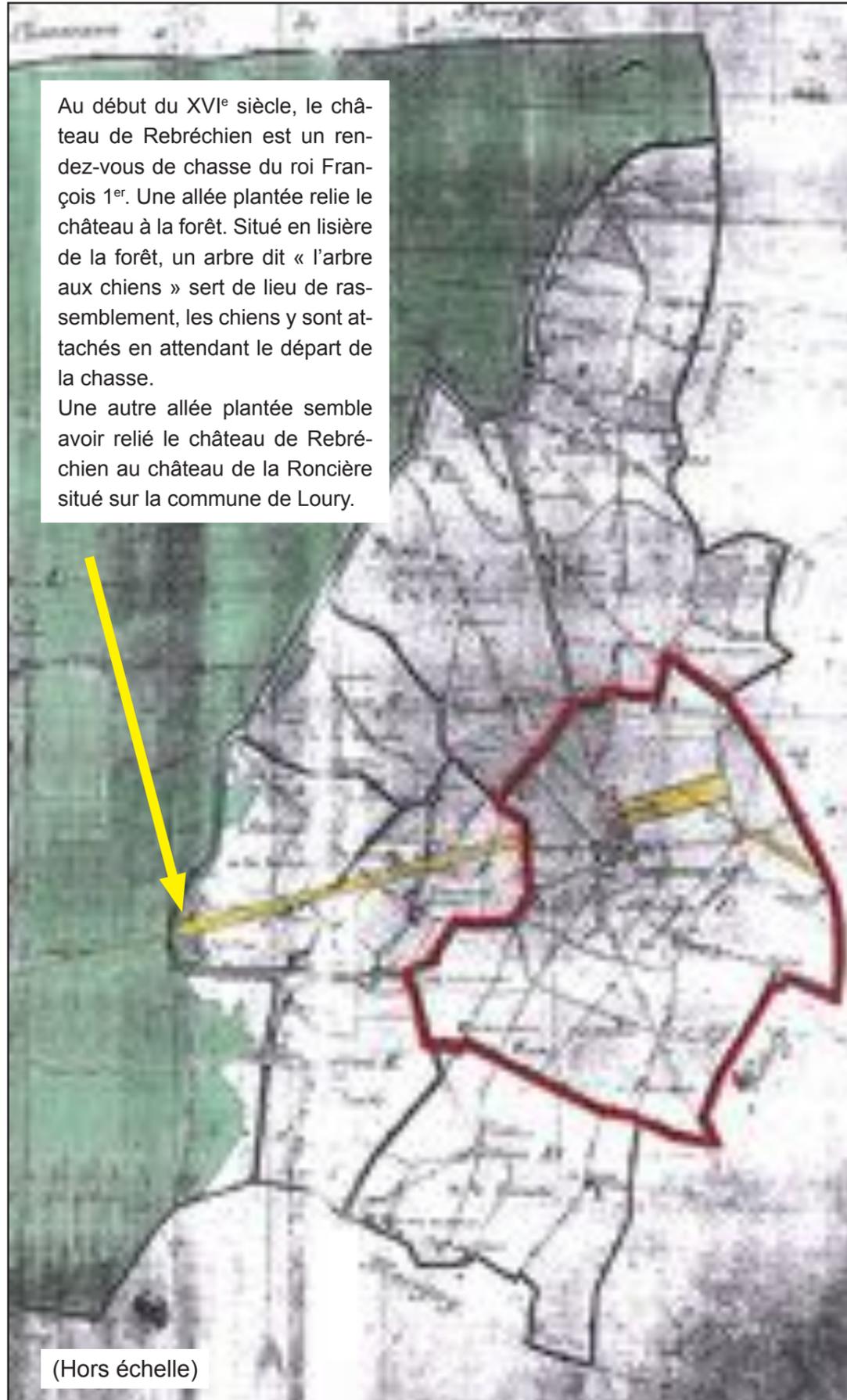
La clairière de Loury apparaît très nettement, mais elle est beaucoup plus refermée qu'aujourd'hui notamment dans sa partie Sud-Est. Les réseaux de chemins à l'intérieur de la forêt sont beaucoup moins développés que de nos jours ou ne sont pas représentés.

On reconnaît facilement le tracé de la future RN 152 (Orléans-Pithiviers) et celui de la future D11 (Neuville – Loury – Traînou - Fay-aux-Loges). Les hameaux de Rebréchien et Vennecy restent isolés, sans tracés de liaison.

L'habitat est très dispersé, la densité des éléments graphiques (hameaux) permet d'apprécier l'importance du bâti (notamment autour de Traînou), on remarque également la présence de nombreux moulins, ainsi que le grand axe ouest du château de Rebréchien.

Avec la révolution, les biens du clergé furent confisqués, en 1832, l'apanage fut supprimé, et c'est en 1848 que la forêt d'Orléans devint entièrement domaniale. A partir de cette date, un important travail de régénération fut entrepris.

« L'arbre aux chiens »



Au début du XVI^e siècle, le château de Rebréchien est un rendez-vous de chasse du roi François 1^{er}. Une allée plantée relie le château à la forêt. Situé en lisière de la forêt, un arbre dit « l'arbre aux chiens » sert de lieu de rassemblement, les chiens y sont attachés en attendant le départ de la chasse.

Une autre allée plantée semble avoir relié le château de Rebréchien au château de la Roncière situé sur la commune de Loury.

(Hors échelle)

Plan de la commune en 1834

Le plan d'assemblage cadastral (à gauche, hors forêt) et le plan parcellaire de la section C (à droite) permettent de voir quelle était en 1834 l'organisation de l'espace générée par le château, aussi bien à l'ouest qu'à l'est des bâtiments, alors que rien ne reste aujourd'hui de ces axes sur le terrain.



(Hors échelle)

Plan de la commune aujourd'hui

La surface de la commune est de 1919 ha dont plus de la moitié (environ 1100 ha) sont couverts par la forêt d'Orléans.

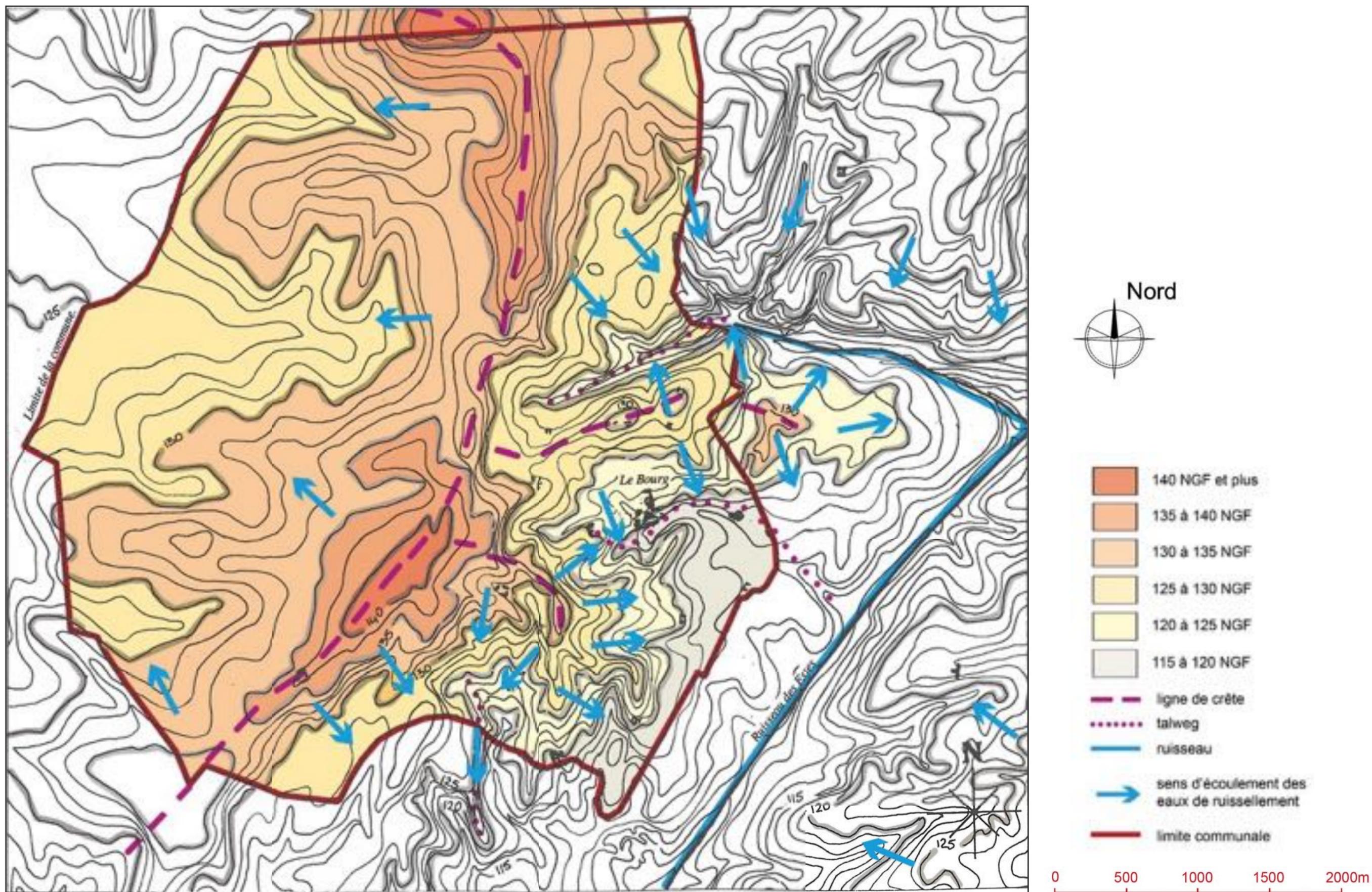


 Situation des axes générés par le château reportés du plan de 1834 sur la carte IGN

Source carte IGN 1/25 000

0 500 1000 1500 2000m

Topographie de la commune



Bassins versants

Relief et hydrographie

Le relief du territoire communal est peu marqué et oscille entre 116 et 142 mètres avec une légère pente du Nord-Ouest vers le Sud-Est. Le point le plus haut, à 142 mètres, se trouve au Sud-Ouest de la commune, à côté du lieu-dit « la Branche Tordue ».

La commune de Rebréchien peut être divisée en cinq bassins versants :

- La petite Esse au Nord,
- La grande Esse au Sud-Est,
- Le fossé de la Madeleine au Sud-Ouest,
- Le Landé à l'Ouest,
- La Retrève au Nord-Ouest.

Le ruisseau des Esses est issu de la forêt d'Orléans et s'écoule en direction du Sud-Ouest pour rejoindre la Bionne qui conflue avec la Loire à hauteur de Saint-Jean-de-Braye. Le bourg est situé dans un fond, alors que les écarts et l'urbanisation linéaire sont situés sur la ligne de crête. Le bourg accueille l'essentiel de l'urbanisation qui se répartit sous forme d'amphithéâtre autour du bourg primitif. L'ensemble des eaux de ruissellement n'ont alors qu'un seul exutoire : le pont sous la voie ferrée, ce qui pose le problème de l'évacuation des eaux du bourg.

Il est à noter que l'on peut trouver des mares ou petits plans d'eau dans des secteurs proches des lignes de crête, compte tenu de la présence de sols argileux.

- ligne de crête
- ruisseau
- sens d'écoulement des eaux de ruissellement
- limite communale

0 500 1000 1500 2000m

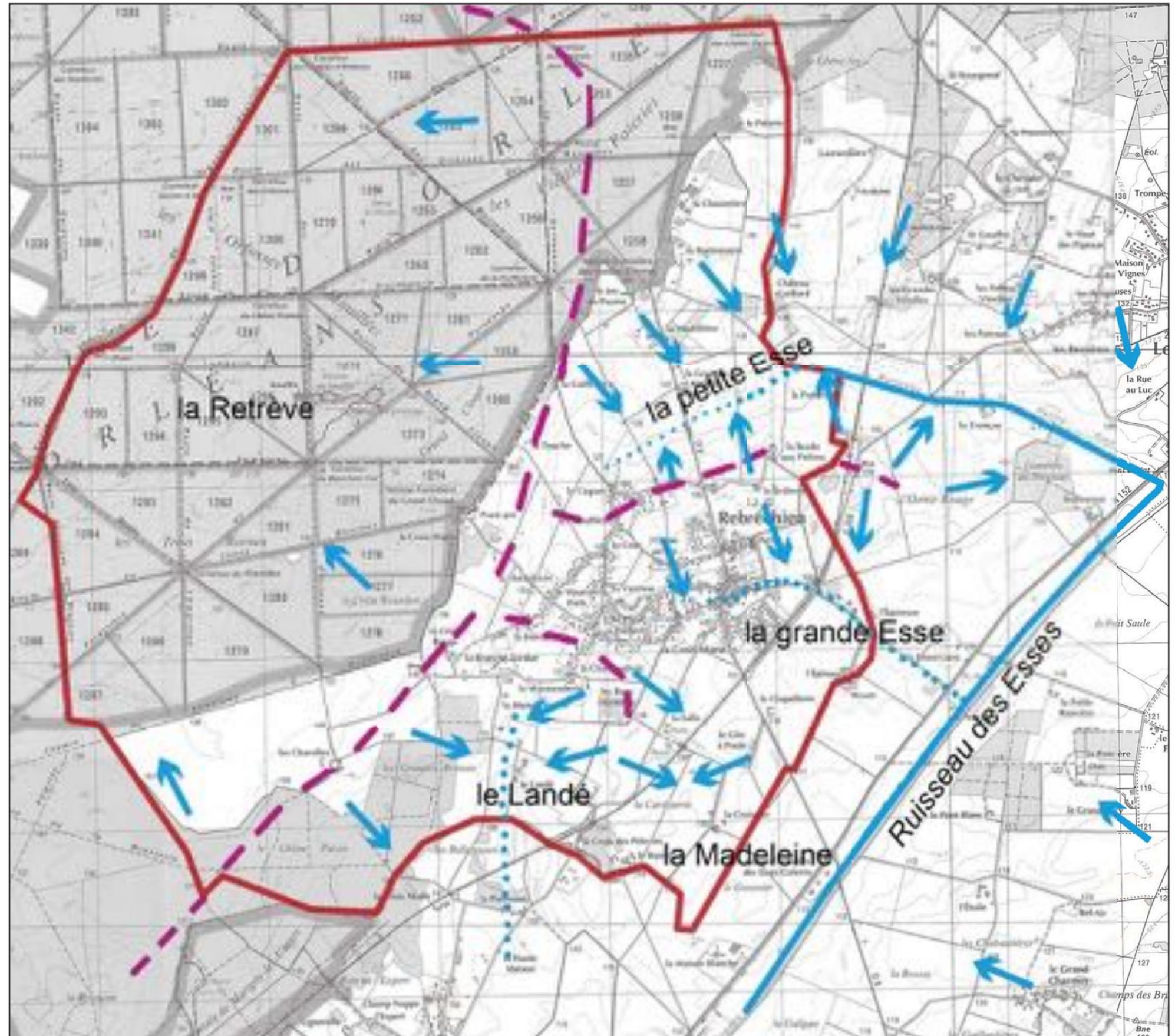


Photo aérienne

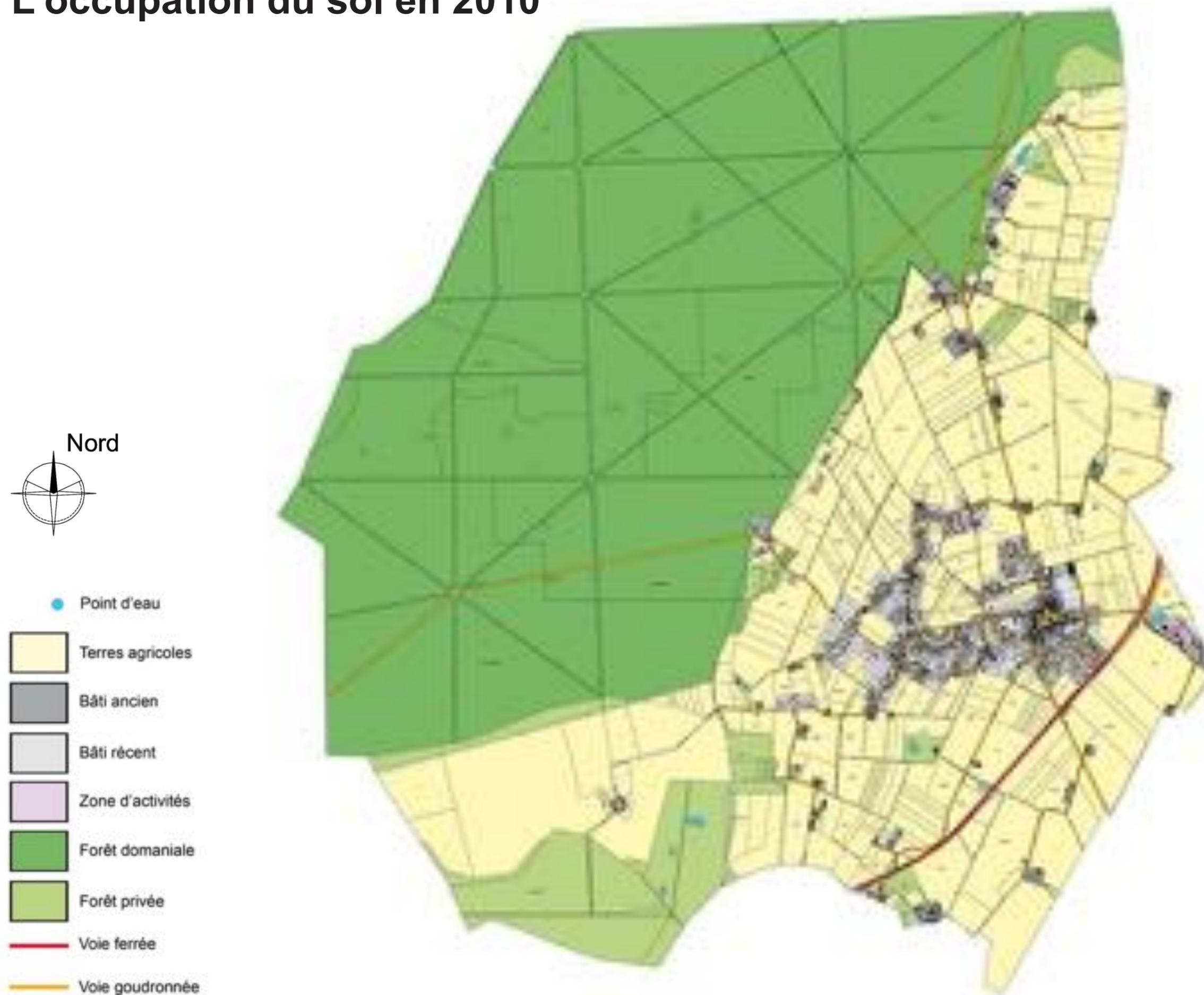


La Forêt Domaniale d'Orléans couvre environ la moitié Nord-Ouest du territoire communal, ce qui représente une surface de 1 100 hectares environ sur une surface de 1919 ha.

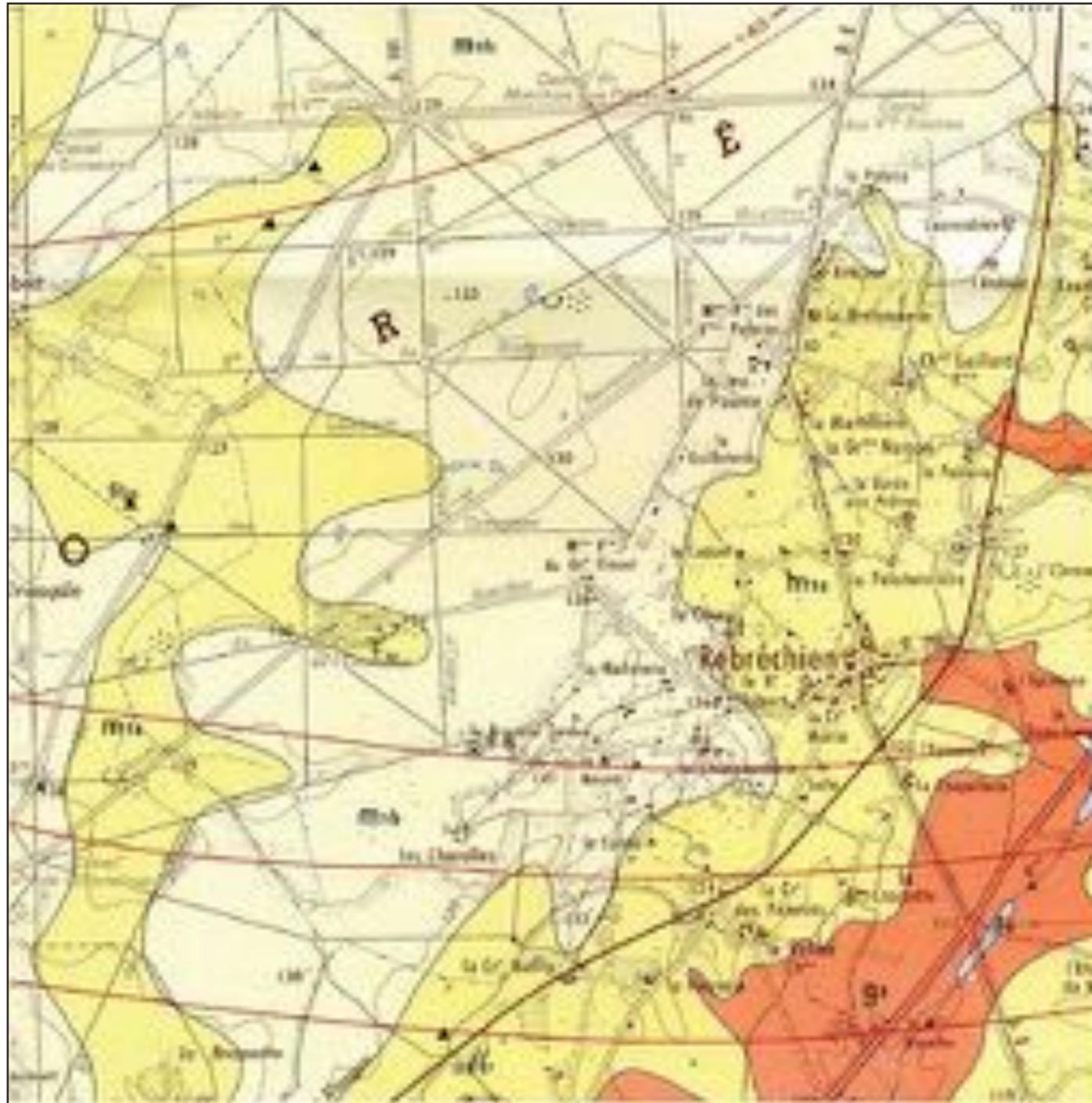
Localisée dans une plaine cultivée, la commune de Rebréchien s'organise spatialement de la manière suivante :

- Le bourg ancien présente un habitat groupé et dense autour de la place triangulaire de l'église. Le bourg est situé dans une dépression formant un petit bassin versant.*
- Le développement récent s'est fait sous forme d'habitat individuel diffus le long d'anciens chemins ruraux, laissant de grands espaces non construits.*
- Les hameaux anciens situés sur les lignes de crêtes qui entourent le bourg ont été rejoints par ces extensions.*
- Des écarts bâtis (fermes et habitat) sont dispersés sur toute la commune.*
- La voie ferrée forme une barrière limitant l'urbanisation du bourg au Sud-Est.*
- Deux pôles d'activités implantés à l'écart du bourg se sont développés selon les opportunités foncières : la zone artisanale au Sud-Est de la voie ferrée, et une entreprise située au Nord de la commune sur la route de Neuville-aux-bois.*

L'occupation du sol en 2010



Géologie et risques naturels



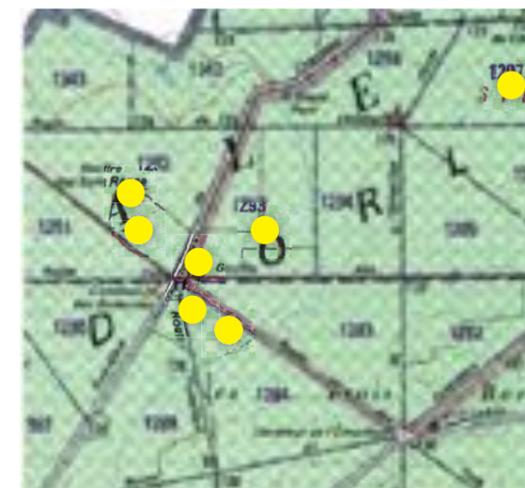
La commune de Rebréchien est assise sur un sous-sol composé de trois strates principales.

Ainsi, du plus ancien au plus récent, on rencontre :

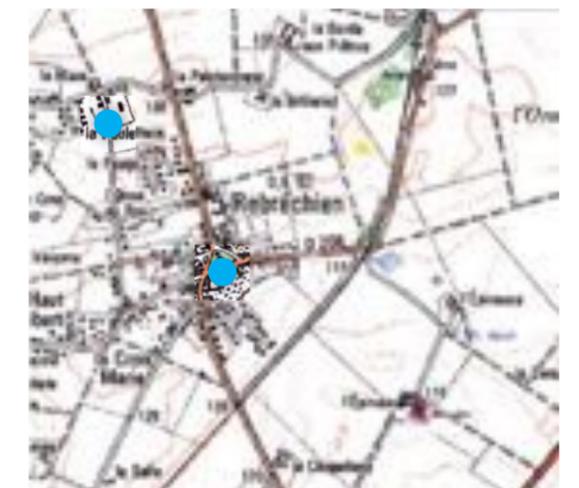
- **Le calcaire de Beauce**, Aquitanien, (« g3 » sur la carte précédente), qui apparaît à l'extrême Sud de la commune, au niveau des talwegs de l'Epineuse et des Madeleines. Comme toute roche calcaire, cette strate se dissout facilement au contact de l'eau et forme un karst. Ce dernier peut créer des effondrements souterrains qui atteignent parfois la surface (gouffre des Domaines et dolines diverses). Même si ces zones doivent rester inconstructibles, il est à noter que le risque d'effondrement reste faible aux abords du bourg.
- **Les marnes de l'Orléanais**, Burdigalien, (« m1a » sur la carte géologique), sont largement présentes sur le territoire communal. Le bourg, ses extensions et la plupart des écarts sont construits sur cette roche. Les marnes posent un problème de rétractation et de dilatation des argiles qu'elles contiennent. En effet, sous l'effet de la sécheresse puis des précipitations, les sols bougent et les bâtiments qui n'ont pas été construits en connaissance de cause peuvent se fissurer voire s'effondrer. Le BRGM⁽²⁾ commence à cartographier ce risque auquel la commune est fortement soumise : le bourg, ses extensions et les principaux écarts sont classés en risque maximal. Le reste de la commune est classé en risque moyen.
- **Les sables et argiles de la Sologne**, Burdigalien, (« m1b » sur la carte géologique), qui forment l'assise de la forêt d'Orléans, sont des terres pauvres et également soumises aux mouvements de sol, mais dans une moindre proportion que les marnes de l'Orléanais.

A noter que deux souterrains sont répertoriés dans le bourg :

- l'un sous la place de l'église,
- l'autre à Jumeau.



Gouffres répertoriés en forêt d'Orléans : ●

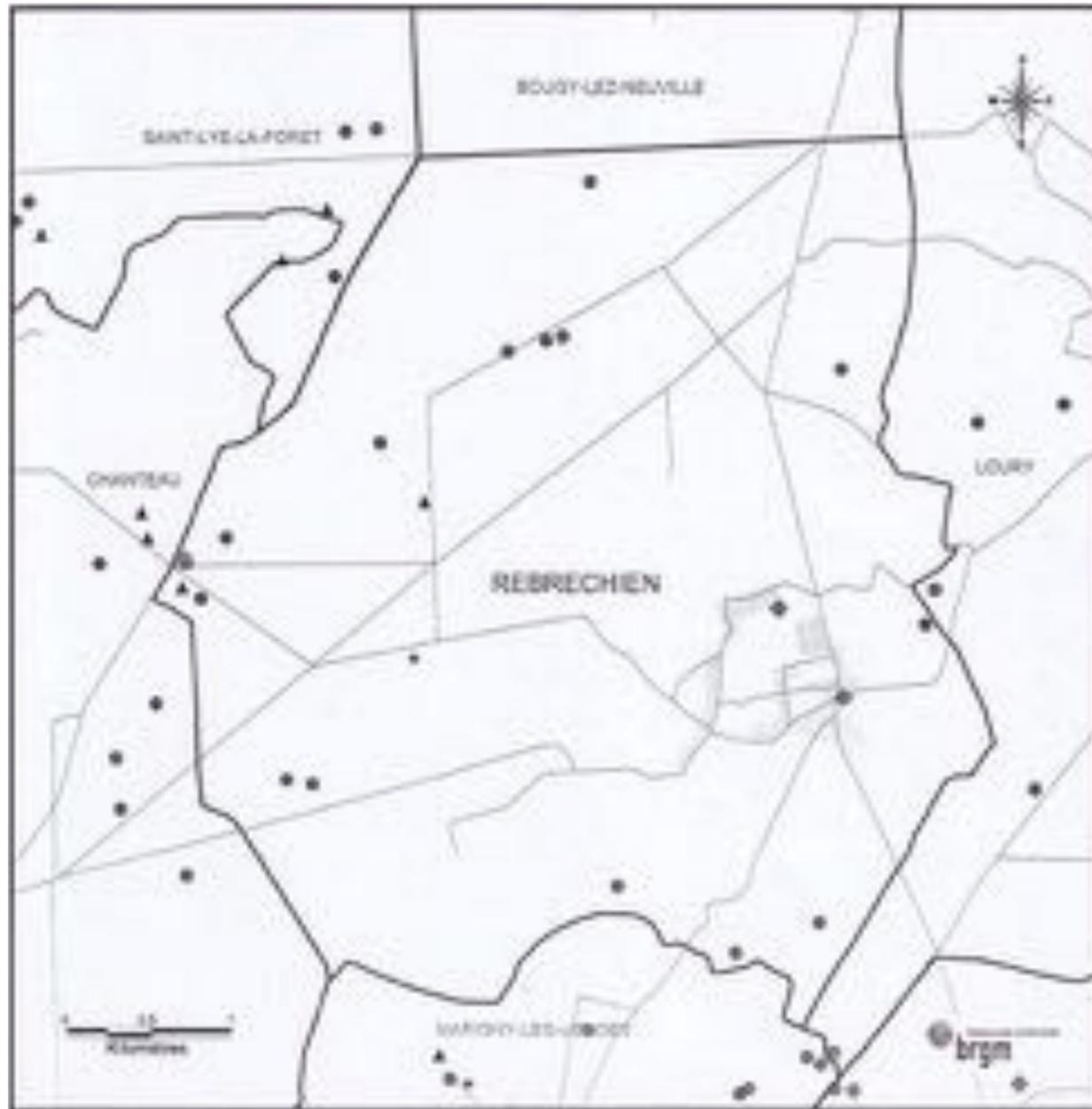


Souterrains répertoriés dans le bourg : ●

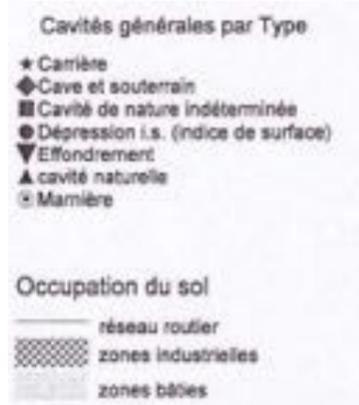


(2) BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Inventaire des cavités et des indices connus

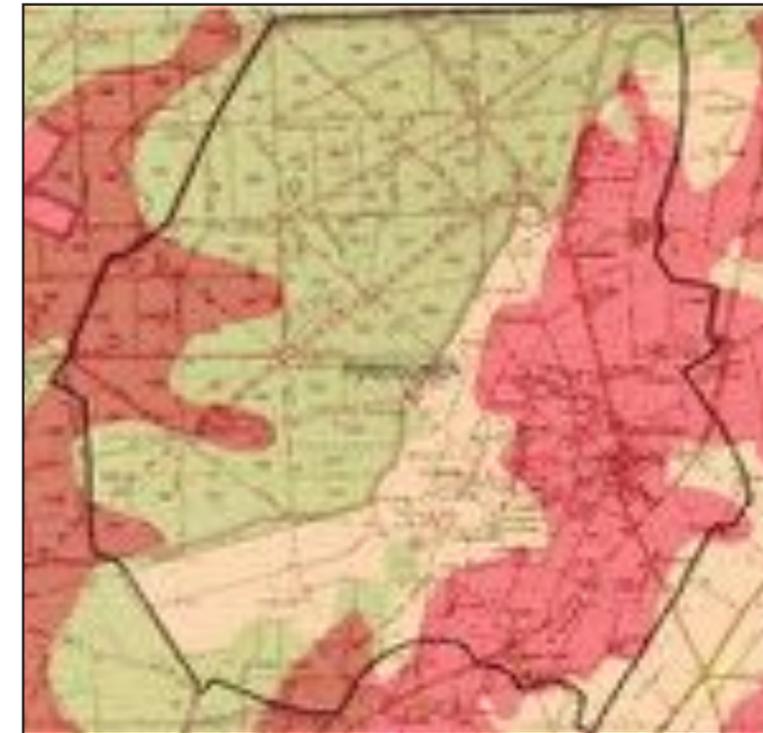


Fond de plan IGN BD-CARTO ©



La situation en matière de retrait - gonflement des argiles (aléa fort sur la plus grande partie des terrains à urbaniser) justifie l'interdiction des garages en sous-sol dans les zones constructibles du PLU.

Carte d'aléas de retrait - gonflement des argiles



(les données sont visibles dans une fenêtre inférieure à 250 km)

Aléa retrait gonflement :



Couche de fond apparente :

Fonds scannés 1/25000 IGN



Milieus naturels, fragilités et protections

Hydrogéologie⁽³⁾

Le secteur d'Orléans est concerné par plusieurs formations aquifères :

Nappes superficielles perchées

Ces nappes sont associées aux sables du Burdigalien et reposent sur des lentilles qui en constituent le plancher. Soumises à d'importantes variations en fonction des précipitations, elles ne présentent pas d'intérêt économique. Elles ne sont exploitées que par des puits privés de faible profondeur.

Nappe des calcaires de Beauce

La partie la plus productrice de l'aquifère correspond aux étages des calcaires dits de Pithiviers et d'Etampes, qui sont atteints à environ 40 mètres de profondeur. La nappe est protégée des infiltrations superficielles par un niveau intermédiaire d'argiles et de marnes.

Au Nord de la Loire, la nappe des calcaires de Beauce est libre. La surface piézométrique met en évidence des axes de circulations karstiques orientés Nord-Est / Sud-Ouest.

Exploitation de la ressource

[On note à proximité de la commune], la présence des captages d'eau potable de Loury, Trainou, Chanteau et Marigny-les-Usages. Ces captages exploitent la nappe des calcaires de Beauce. Seuls les captages de Marigny et Chanteau alimentent la commune de Rebréchien.

Un grand nombre de prélèvements dans la nappe de Beauce sont réalisés pour les besoins de l'irrigation. Quelques-uns exploitent les nappes superficielles perchées.

Les milieux naturels

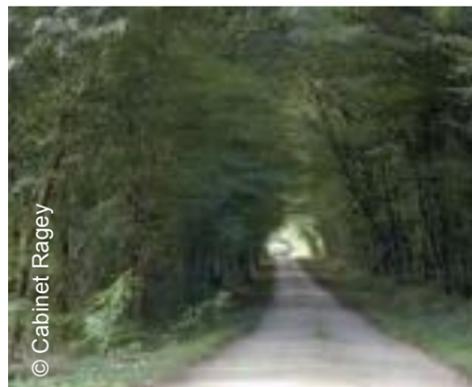
Les bois et forêts

La Forêt Domaniale d'Orléans

Le secteur de la Forêt d'Orléans, y compris la forêt domaniale, se caractérise par la présence dominante du Chêne pédonculé associé au Charme. Cependant, la nature du sol varie (de neutre à acide), ce qui permet d'avoir des regroupements végétaux hétérogènes dépendants des sols acides secs au plus ou moins humides.

L'espèce dominante localement s'associe au Chêne sessiliflore voire au Bouleau. Mais des résineux ont parfois été introduits sur certaines parcelles.

On peut observer de nombreux points d'eau ou mares



(secteur dit des Orfosses Mouillées : marais de l'Ermitage, marais de Saussis), ainsi que des zones de sources. Ils se regroupent dans une zone où la présence du Hêtre est régulière.

Ces boisements permettent d'observer une riche faune :

- Avifaune : Buse variable, Chouette hulotte, Pic noir, Grive musicienne, Geai des chênes, Sittelle...
- Reptiles et amphibiens : Couleuvre à collier, Vipère aspic, Lézard vert, Triton marbré, Salamandre, Grenouille verte, Crapaud commun...
- Mammifères : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Blaireau, Renard, Martre, Ecureuil, Hérisson...

Les boisements

Hors périmètre de la Forêt domaniale d'Orléans, le principal bois que l'on peut rencontrer est celui des « Grandes Brosses ». Ce dernier est essentiellement peuplé de Pins Sylvestres et de Chênes Pédonculés. Ce bois compte quelques mares en eau.

La plaine cultivée

En plus de la Forêt d'Orléans qui occupe une grande part Nord-Ouest du territoire communal, on y observe une vaste plaine cultivée. On y rencontre alors plusieurs entités naturelles :

- Des pelouses et zones arbustives,
- De petits secteurs boisés comme à « la Croix des pèlerins », « la Petite Vallée », « Château-Gaillard », « la Martillière »,
- Des mares à sec ou en eau.

La protection des milieux naturels

Certains des milieux naturels que l'on rencontre sur la commune ou à proximité immédiate font l'objet :

- d'une part de mesures d'inventaire, d'observation et de connaissance : ce sont les « ZNIEFF », Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ;
- d'autre part de mesures de protection en raison de l'intérêt et /ou de la rareté des espèces végétales ou animales. Il s'agit de sites répertoriés comme sites d'importance communautaire « Natura 2000 »

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

Le type 1 comprend des secteurs de superficie limitée caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. C'est le cas du site dit « du bas marais des Crots » sur la commune de Chanteau, à 1,5km de la limite communale de Rebréchien.

Le type 2 comprend de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés, présentant un intérêt floristique et faunistique. C'est le cas du massif de la forêt d'Orléans à l'est de la clairière de Loury, soit à 4,5km de la limite communale de Rebréchien.

(3) Source : « Etude d'impact » réalisée par l'IEA en octobre 2007

La ZNIEFF du massif forestier d'Orléans

Cette ZNIEFF s'étend sur 36 030 ha, elle comprend les massifs forestiers d'Ingrannes et de Lorris (au sens large). Ses contours s'appuient sur les lisières forestières et son périmètre inclut les étangs et les prairies humides.

La forêt d'Orléans repose pour l'essentiel sur des terrains de nature comparable à celle des terrains de la Sologne (Burdigalien) épandus sur le coteau de Beauce. Les formations végétales sont donc caractéristiques des sols acides avec des secteurs secs et d'autres très humides.

L'intérêt dépasse les contours complexes du massif domanial et s'étend également aux lisières et enclaves privées qui le prolongent. Les espèces typiques de la flore se localisent surtout dans les espaces ouverts (allées, chemins forestiers) et les quelques enclaves non forestières (carrière du Grand Cas). Les étangs intra-forestiers et péri-forestiers jouent par ailleurs un rôle important pour l'avifaune.

L'inventaire floristique et faunistique des espèces déterminantes de cette ZNIEFF figure dans l'annexe 5.8 du PLU (évaluation des incidences du PLU sur la zone Natura 2000).

Cette ZNIEFF de type 2 est en cours de modernisation, il s'agit d'une ZNIEFF de première génération ayant fait l'objet de d'une mise à jour (modification du périmètre). Ici, la partie située au Nord de l'agglomération orléanaise, qui présente un caractère différent (plus de calcaire), n'est plus prise en compte, alors qu'elle l'était dans l'inventaire de première génération.

ZNIEFF de type 2 n°240003955 : Massif forestier d'Orléans (Source DREAL Centre)



La ZNIEFF du « Bas Marais des Crots » à Chanteau

Cette ZNIEFF s'étend sur une parcelle de 18 ha, située en Forêt domaniale d'Orléans, dans le Nord du massif d'Orléans, en lisière Nord de la clairière de Chanteau, à un peu plus d'un kilomètre de ce bourg et à 1,5 km de la limite de la commune de Rebréchien.

Les terrains sont argilo-siliceux (étage burdigalien). Elle se caractérise par la présence de mares temporaires et d'anciens fossés d'extraction de tourbe. C'est un site comportant des habitats d'intérêt communautaire (tourbière boisée à sphaignes, prairie landicole à molinie et landes humides) subsistant à l'état relictuel en forêt d'Orléans. Hormis l'intérêt des groupements végétaux hydrophiles et mésophiles, la présence d'espèces végétales remarquables des tourbières basses acides relève la valeur scientifique de ce site.

Mares temporaires et dépressions en eau permettent la reproduction de nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens (8 amphibiens et 6 reptiles). Cette zone présente la particularité d'abriter trois des quatre espèces de lézards de la région Centre (Lézard vivipare, Lézard des souches, Lézard des murailles) et de favoriser la reproduction de 10 espèces d'amphibiens (dont 2 Salamandridae en limite d'aire de répartition). Le bas-marais comporte 3 espèces déterminantes de sphaignes et recèle une faune entomologique diversifiée en coléoptères (Elateridae, Cerambycidae) et en odonates.

Enfin, les autres espèces de vertébrés [mammifères, oiseaux (30 espèces protégées à l'échelle nationale)] sont dignes d'intérêt, mais plutôt inféodées aux habitats boisés et aux landes périphériques.

L'inventaire floristique et faunistique des espèces déterminantes de cette ZNIEFF figure dans l'annexe 5.8 du PLU.

ZNIEFF de type 1 n°2400030769 : Bas-marais des Crots (Source DREAL Centre)



Les sites d'intérêt communautaire « Natura 2000 »

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver, maintenir ou rétablir une diversité des habitats et des espèces désignées comme prioritaires en Europe, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles et des activités indispensables au développement des territoires.

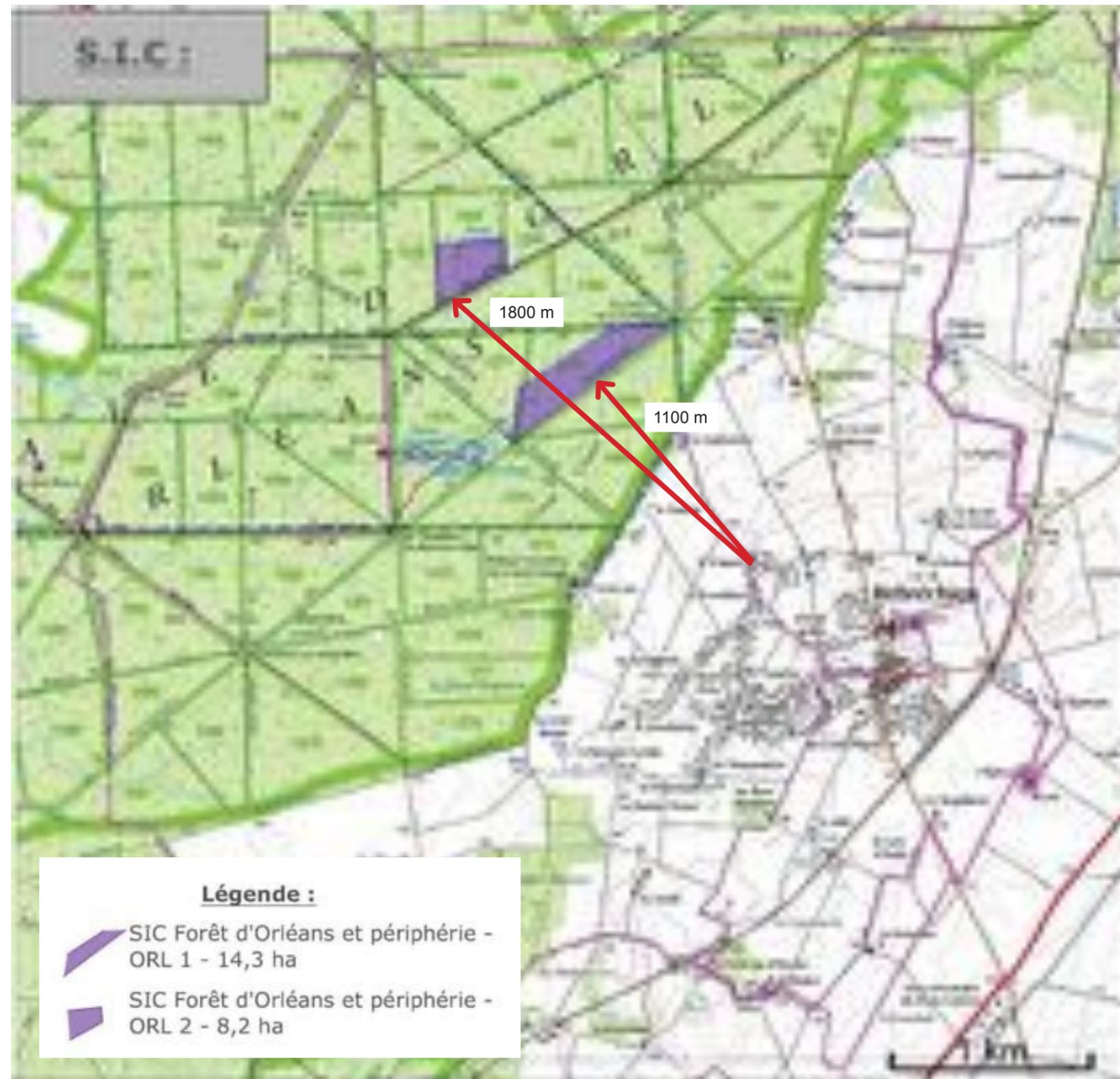
Sur le territoire communal de Rebréchien, on observe deux secteurs appartenant au Site d'Importance Communautaire (SIC) n° 2400524 « Forêt d'Orléans et Périphérie ». Ce site a été proposé comme SIC en juillet 2003 et la démarche « Documents d'Objectifs » (DOCOB) y est entamée.

Son intérêt réside dans la qualité des zones humides (étangs, tourbières, marais, mares). On y observe une grande richesse floristique avec un intérêt élevé pour les bryophytes, lichens et les champignons. L'intérêt y est également faunistique avec notamment une richesse de l'avifaune, des chiroptères, des amphibiens et des insectes.

Les sites de Rebréchien se révèlent être des lieux importants pour les Tritons Crêtés.

Les deux entités ORL1 et ORL2 du SIC Forêt d'Orléans et périphérie se situent sur le territoire communal, au cœur du massif forestier, à une distance minimale de la zone urbanisée de :

- 1,1 km pour l'entité ORL1
- 1,8 km pour l'entité ORL2

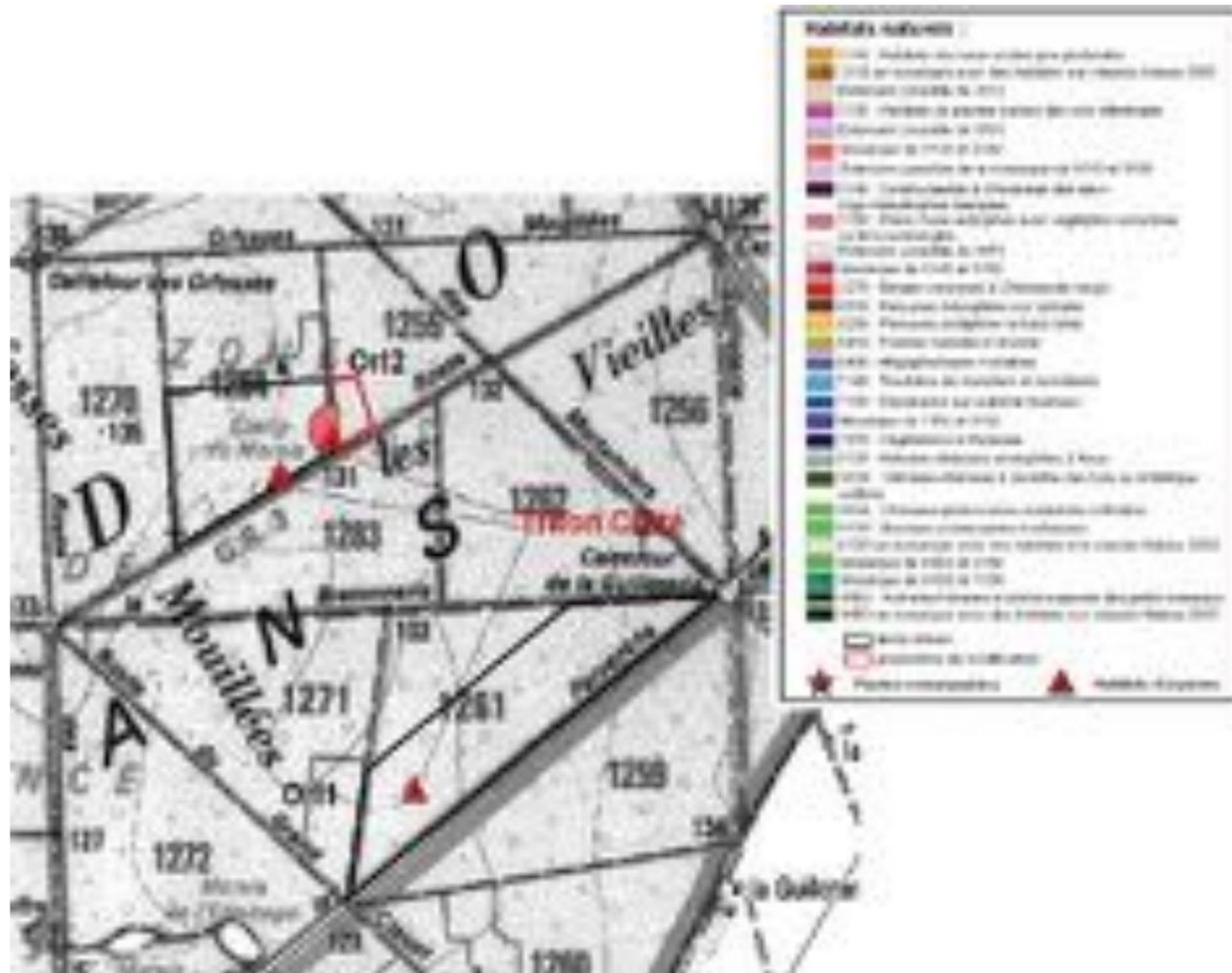


Le document d'objectifs (« DOCOB ») des sites d'intérêt communautaire Natura 2000

DOCOB du SIC « Forêt d'Orléans et périphérie ». (ONF 2005)

Les inventaires de la faune, de la flore et des habitats réalisés lors de l'élaboration du document d'objectifs de ce SIC ont mis en évidence, sur les entités ORL1 et ORL2, la présence d'un unique habitat et d'une unique espèce :

- HABITAT : (3150) Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée libre ou submergée
 - ESPECE : (1166) Triton crêté *Triturus cristatus cristatus*
- La Localisation de ces habitats est précisée sur la figure suivante.



Localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaires identifiées sur la commune de Rebrechien (source DOCOB-ONF)



Voir annexe 5.8 du PLU (évaluation des incidences du PLU sur la zone Natura 2000).

The image shows a page from the DOCOB document titled 'Le Triton crêté'. The page contains several sections with headings in orange boxes: 'Description', 'Habitat', 'Reproduction', 'Reproduction', 'Reproduction', and 'Reproduction'. A photograph of a Common Frog is visible on the right side of the page. The text is in French and describes the species and its habitat.

Paysages et patrimoines

La Forêt d'Orléans

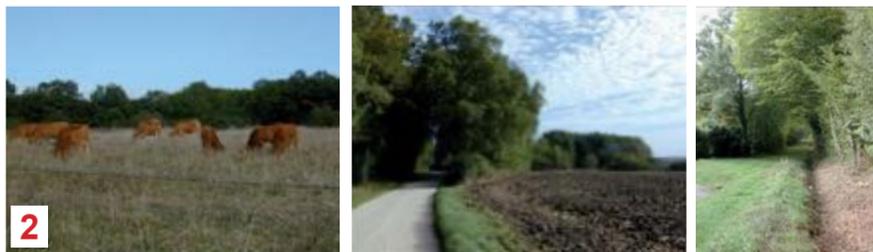
Cette forêt est essentiellement constituée de chênaies-charmaies. Quelques pinèdes ou mélanges chênes-pins viennent compléter le peuplement traditionnel.

Les grandes allées cavalières et les carrefours en étoile, adaptés à la chasse à courre et à l'exploitation forestière ouvrent de grandes et longues perspectives.



La transition entre forêt et plaine cultivée est de forme variée :

- à la Poterie et la Route de Chanteau, des prairies forment un espace tampon entre les bois et les cultures. Ces espaces toujours en herbe abritent quelques vaches et chevaux. Les parcelles sont clôturées par des haies, éléments à préserver. Il s'agit d'un secteur de lisière où la biodiversité semble relativement riche.
- à la Guilloterie, seul un chemin de lisière sépare les bois des champs.
- à la Bretonnerie, le bâti est contigu à la forêt. Les jardins forment un espace de transition relativement fermé car souvent boisé.



La plaine de la Petite Esse

Le bassin versant Nord de Rebréchien est un valon de bonne longueur (environ deux kilomètres) formant une plaine en cuvette. La vue est très ouverte ; l'absence de haies permet de voir les bourgs de Loury et Trainou.

Par contre, la forêt au Nord et la crête de la Harlotterie au Sud forment un obstacle visuel. En particulier, le bourg de Rebréchien est invisible depuis cet espace.

Le paysage est composé de lignes horizontales (étendues de grandes cultures et forêt), ponctué de quelques îlots de verdure. Ces derniers entourent et masquent les écarts bâtis. Les peupliers et les conifères, quelques fois présents, modifient le paysage en introduisant des verticales dans un paysage essentiellement horizontal.



La forêt est séparée du bourg au nord par le thalweg de la petite Esse.



Les maisons proches de la crête sont bien visibles.



Mais le bourg ancien est souvent masqué car il est situé plus bas.

La plaine de la Jourdinière et des Charolles

La plaine de la Jourdinière est la continuité de la précédente, mais son enclavement entre les périphéries du bourg et la forêt modifie la perception que l'on a du paysage. La forêt forme un rempart visuel, notamment dans la plaine des Charolles. Le bâti et la végétation qui l'entoure forment un autre obstacle visuel. Les prairies sont en outre assez présentes.

Etant sur une ligne de crête, la vue est néanmoins dégagée dès lors que l'on regarde vers les plaines de la petite ou de la grande Esse.



La plaine de la grande Esse

Cet espace forme le Sud de la commune. La vallée de l'Esse, relativement peu encaissée et large de plusieurs kilomètres, forme un couloir visuel dont le Sud de Rebréchien n'occupe qu'une pente. De ce fait, la vue porte très loin, et l'on peut apercevoir Loury, Trainou et Vennecy. En outre, les grandes cultures contribuent largement à cette impression.

Les écarts bâtis de ce secteur sont beaucoup moins entourés de végétation, ce qui laisse apparaître le bâti traditionnel, ou plus moderne, comme celui des zones d'activités de l'Epineuse et des Esses-Galernes.

